

Le Quartier Latin

PORT PAYE A MONTREAL

Journal bihebdomadaire des étudiants de l'Université de Montréal

BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE

MONTREAL — 18 FEVRIER 1964

VOLUME XLVI — NUMERO 36

Avis de mise en nomination

Le Conseil de l'A.G.E.U.M. procédera à l'élection d'un nouveau directeur du QUARTIER LATIN. A cet effet, les candidats sont priés de déposer leur mise en candidature au bureau de l'exécutif, chambre 312 du Centre Social, avant le vendredi 21 février 1964 à 1.00 p.m., en compagnie de deux témoins.

LOUIS COTE
Secrétaire

L'équipe complète du Quartier Latin démissionne sur un vote de blâme

Le vote ...

"Il est proposé que le conseil de direction de l'AGEUM enregistre un vote de blâme envers le directeur du QUARTIER LATIN pour le ton nettement inacceptable de l'éditorial en date du 30 janvier 1964 en marge du rapport Bouchard. Ce vote de blâme ne doit pas être compris comme un vote de non confiance vis-à-vis le directeur du QUARTIER LATIN de la part du conseil."

Telle est la proposition que le conseil de direction de l'AGEUM a adopté par un vote de 19 contre 12 lors de sa réunion de jeudi dernier.

Cette réunion fut l'une des plus surchauffées de l'année. Les discussions se sont prolongées durant plus de deux heures et demie et se sont terminées par la prise d'un vote enregistré.

... la suite ...

A la suite du vote de blâme adopté par le conseil de direction de l'AGEUM contre le directeur du Quartier Latin, Guy Bertrand a présenté sa démission au secrétaire de l'AGEUM.

Cette démission devra être transmise au conseil de direction de l'AGEUM pour qu'un nouveau directeur soit élu.

... et la fin

Quartier Latin, 14 février 1964

Association Générale des Etudiants
de l'Université de Montréal,

a/s M. Louis Côté,
secrétaire.

M. Louis Côté,

Faisant suite au vote de blâme adopté contre moi à la réunion du 13 février 1964 du comité de direction de l'A.G.E.U.M., je vous fais parvenir ma démission comme directeur du Quartier Latin.

Malgré la formulation de la proposition, je considère que le contenu global me met dans une position où je ne puis plus me sentir en confiance devant le conseil en tant que directeur du Quartier Latin.

C'est avec beaucoup de regret que j'en viens à une telle décision. Je tiens enfin à vous assurer de mon plus sincère dévouement.

Bien à vous,

Guy Bertrand

(voir page 5)

Sherbrooke : qu'en reste-t-il ?

Il ne faudrait pas minimiser l'importance des événements des derniers jours à Sherbrooke. Sans doute les étudiants sont-ils partis en lion pour finir un peu en mouton, mais ils n'en ont pas moins franchi un grand pas.

Ces étudiants des sciences de l'éducation ont connu une expérience de solidarité inestimable. C'est là que naît vraiment le syndicalisme étudiant bien plus que sur du papier. Pour la première fois peut-être ils ont découvert la force et la valeur du groupe, ils ont apprécié la solidarité de confrères d'autres facultés, ils ont pris des positions qui les engageaient à fond.

Ces dates des 10, 11 et 12 février 1964 passeront dans l'histoire de l'Université de Sherbrooke comme l'accession à la vie adulte des étudiants. Les autres qui les suivront y voient une voie à suivre, un combat à poursuivre.

On ne passe pas du jour au lendemain de l'état de mouton bêlant à celui de taureau agressif. Les étudiants de l'Université de Sherbrooke vivent dans un milieu où l'évêque exerce une influence incroyable dans tous les domaines. La lutte de libération et de maturation sera longue. Elle se fera parallèlement à l'évolution du milieu vers une vie adulte.

Il est tout de même impensable de constater qu'il existe encore de tels châteaux-forts du clergé au Québec. La responsabilité du laïcat est une chose presque inexistante à l'Université de Sherbrooke.

Les étudiants de l'Université de Sherbrooke se contentent peut-être de moins que ce à quoi ils avaient droit. Ils remportent toutefois une très grande victoire sur eux-mêmes et sur le contexte qui les étouffe.

Guy BERTRAND

Paesano vous invite . . .

Venez savourer nos délicieux plats
typiquement italiens

Vous trouverez une atmosphère qui vous rappellera
les charmes et les parfums subtils de l'Italie.

Ce petit coin de paradis vous aidera à oublier la
solitude des études.

PAESANO PIZZERIA
731-8221
5192, Côte-des-Neiges
près chemin de la Reine-Marie

MERCREDI à MIDI-TRENTE

à l'arrière du Grand Salon du Centre Social

CINE-MIDI

A l'affiche :

L'OEUVRE DE MARQUET

et

"LINES" de Norman Mc Laren

Présentation de la Société Artistique en collaboration
avec le Musée Canadien du Film sur l'Art.

Meilleure participation à l'assemblée générale des NUMU

Meilleures délégations :

1er prix : U.R.S.S., représentée par l'Université
Princeton;

2e prix : INDE, représentée par l'Université McGill.

Meilleurs délégués :

1er prix (ex-aequo) : M. Mause, Georgetown
University, représentant le Royaume-Uni, et
David Dent, Université McGill, représentant
Cuba;

2e prix (ex-aequo) : Nécastille Jean, de l'U. de M.,
représentant le Vénézuéla, et Charles Jean,
de l'U. de M., représentant la Guinée.

Le docteur Victorien Fredette invité à New York

Le docteur Victorien Fredette, professeur agrégé à la Faculté de médecine et directeur adjoint de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal, représentera le Canada à la conférence qui se tiendra à New-York, les 13 et 15 février.

Les récents travaux de recherche effectués par le docteur Fredette sur la traitement de la gangrène gazeuse et du tétanos au moyen de l'oxygène pur sous pression, lui ont valu cette invitation officielle à participer à ces importantes assises organisées sous les auspices de l'Académie des sciences de New-York.

Commission d'enquête sur le financement de l'enseignement supérieur

La Fondation des universités canadiennes annonce aujourd'hui la nomination de M. Vincent Bladen, doyen de la faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Toronto, au poste de président de la Commission chargée d'étudier le financement de l'enseignement supérieur au Canada.

Mgr Irénée Lussier, président de la Fondation des universités canadiennes, a déclaré que l'étude était la première du genre au Canada. Des études analogues ont été effectuées dans bien des pays en ces dernières années et, tout dernièrement, au Royaume-Uni où, par suite du rapport Robbins, les autorités sont à repenser toute la structure de l'enseignement supérieur en Grande-Bretagne.

La position constitutionnelle concernant l'enseignement supérieur au Canada étant très délicate, on n'était pas d'avis qu'une étude effectuée sous l'égide du gouvernement fédéral serait souhaitable. C'est pour cette raison que les universités du Canada elles-mêmes, par l'intermédiaire de leur propre organisme, ont entrepris cette étude. Avant de s'en charger, elles ont obtenu l'approbation des ministères provinciaux de l'Instruction publique, ainsi que l'appui fi-

nancier de la Fondation Ford, de même que celui du monde des affaires et des industriels du Canada.

M. le professeur Bladen, économiste bien connu, a été nommé membre unique d'une Commission royale d'enquête sur l'industrie de l'automobile, il y a trois ans. La nomination d'autres commissaires sera annoncée sous peu.

La Commission est chargée expressément d'étudier le financement des universités et collèges du Canada, en accordant une attention particulière à la décennie se terminant en 1975, puis de présenter un rapport et des recommandations à ce sujet, y compris :

1) les besoins financiers éventuels des universités et collèges au chapitre de l'administration, de la recherche, des installations maté-

rielles et de l'aide aux étudiants;

- 2) la proportion de l'appui financier à l'enseignement supérieur qui devrait provenir des frais de scolarité, des contributions des gouvernements, des sociétés, des fondations et des particuliers, ainsi que d'autres sources;
- 3) les lignes de conduite concernant l'attribution de fonds à l'enseignement supérieur et les critères régissant l'admissibilité des institutions et des étudiants à une telle aide;
- 4) l'organisation pour le financement de l'enseignement supérieur, y compris le rôle des organismes appropriés en ce qui concerne la répartition des fonds;
- 5) toute autre question ayant trait au financement des universités et collèges et des étudiants d'universités.

La Commission se mettra à l'oeuvre sans tarder; elle sera invitée à présenter son rapport au plus tard en septembre 1965.

Top Secret ★ ★ ★

Ultra-confidentiel

On apprend de source fiable que deux policiers venus sur le campus pour trouver des terroristes, se seraient filés mutuellement. L'un était du R.C.M.P. et l'autre de la P.P. Durant quelques jours, le R.C.-M.P. a filé la P.P. Ils se sont retrouvés un bon matin dans le bureau chef Robert qui avait convoqué tous les détectives étudiants.

On apprend aussi qu'un autre R.C.M.P. s'est cassé la jambe la semaine dernière. Il

aurait trébuché sur une mitrailleuse qui traînait tranquillement dans un corridor du 3e étage de l'aile "B".

Message au détective qui se trouvait chez Valère le 28 janvier dernier à 2 h. 30 p.m.: "Ce qu'on racontait, de façon à se faire entendre, ben, c'est pas vrai. Non, c'est pas Claude Ryan qui dirigeait les terroristes, c'est Roland Vinette; y'a besoin d'armes pour se défendre."

Quelques terroristes un peu éméchés ont fait la BOMBE avec quelques-unes de leurs petites amies, lors de la dernière danse du Carnaval.

A tous les terroristes. Dernières directives: "Et que ça saute..."

La bombe HARDIER
(12, 11, 19, 22, 25, 8, 17, 18, 11, 12, 22, 9, 18, qx, qx, ow, X?VI II, K)

2,108 bourses ont été versées

(M. McA) M. Michel Vaillancourt, directeur du Comité d'Education de l'A.G.E.U.M., a présenté le rapport de ses activités relativement aux révisions de bourses. Tout d'abord, comme l'avait remarquer Pierre Marois, il faut constater que le simple fait que le gouvernement ait accepté de reviser les bourses constitue une victoire pour les étudiants.

En effet, on sait qu'à l'origine, le gouvernement s'est opposé à toute révision des bourses. Ce sont les pressions des étudiants qui ont fait modifier la position gouvernementale.

En tout 2,108 bourses ont été revisées et en conséquence de ces révisions, \$561,868 supplémentaires ont été attribués aux étudiants qui avaient formulé ces revendications. Si on additionne ce montant à la somme préalable qui avait d'abord été

accordé à ces étudiants, on constate qu'ils recevront globalement la somme de \$1,006,035.

Le président et le Conseil de l'A.G.E.U.M. se sont montrés

très satisfaits des travaux du directeur du Comité d'Education. Un vote de félicitations a été accordé à Michel Vaillancourt à l'unanimité.

Création du poste de vice-président à la co-gestion

M. McA.) A sa dernière réunion, le Conseil de l'A.G.E.U.M. a approuvé en première lecture la création du poste de vice-président à la co-gestion. La seconde lecture du projet sera faite à la prochaine réunion du Conseil. Le titulaire de ce poste n'a pas encore été choisi. D'autre part, la création du

poste de vice-président à l'administration a été adoptée en seconde lecture de telle sorte que ce poste est maintenant officiellement constitué. Jacques Desjardins, étudiant aux H.E.C. qui a été choisi comme titulaire de ce poste, est donc maintenant de plein droit membre de l'exécutif de l'A.G.E.U.M.

Les croulants du parti libéral

Chaque parti politique a quelques prophètes ou visionnaires, et sa meute de lions qui ont faim de faire le partage du butin d'élection.

D'habitude les croulants ont du ventre, des bretelles, des dents d'or et des cheveux d'argent.

Chez les libéraux, les croulants ont vingt ans. Ils rêvent d'empires politiques, et de bon patronage dans les coulisses des salles de congrès, et aux festins de clôture, où ils s'empressent sans penser que les Chevaliers les endorment... Les Jeunes Chambres de

Commerce du Québec viennent de quitter l'organisation canadienne, la FNEUC a sauté, Lesage et Favreau parlent de Confédération neuve. Même Johnson a une opinion là-dessus! Les conférences fiscales suivent les ultimatums des chefs provinciaux, et voici que nos assoiffés de députaillerie, nos Prud'homme en herbe, vont pour l'unité de la F.L.Q. et de la Fédération libérale du Canada... (parce qu'on boit le même vin à Québec et à Ottawa?)

En attendant le prochain congrès des Jeunes Libéraux, on peut dormir en paix, il

n'y a pas de dynamite de ce côté-là.

Jean-Guy LAUZON

ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous représentons 21 compagnies

TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSEURS

L.-M. DESILETS

ASSURANCES

Montréal: 861-5395

Québec: LA. 4-7533

Sherbrooke: LO. 2-3905

Aux Nations-Unies Modèles

par Chantal GAGNON

Les Nations-Unies Modèles Universitaires, qui se sont tenues du 5 au 8 février dernier, réunissaient des délégués d'environ 50 universités et collèges du Québec, du Canada et des Etats-Unis.

Les délégués siègèrent en Assemblée Générale, en Conseil Social et Economique et en Conseil de Sécurité. A ce dernier, on discuta sur une résolution recommandant la division de l'île de Chypre proportionnellement entre les communautés. Au Conseil Economique et Social, on discuta d'une résolution voulant que l'O.N.U. établisse un comité pour administrer l'aide étrangère aux pays sous-développés.

Les résolutions discutées et votées à l'Assemblée Générale portèrent sur l'admission de la Chine Populaire aux Nations-Unies (non-adopté), sur l'autonomie gouvernementale des territoires non encore indépendants, sur l'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud, sur le Canal de Panama, etc.

En somme, comparativement aux années précédentes, la sixième session des Nations-Unies Modèles Universitaires fut beaucoup plus sérieuse. On vit des délégués poursuivre les discussions hors des assemblées; on vit même, du "lob-

bying" se faire à des heures fort tardives alors qu'à ces mêmes heures, les années précédentes, c'est tout autre chose que l'on faisait...

Le président, cette année, était M. Tim Brodhead, de l'Université McGill, Pierre Pronovost, le vice-président, Raymond Verrault, secrétaire et, Claude Laverdure, trésorier, tous trois de l'Université de Montréal.

M. Jacques-Yvan Morin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal fut, avec tout le brio qu'on lui connaît, le président de l'Assemblée Générale et M. Dorval Brunelle, de l'Université de Montréal agit comme secrétaire général des Nations-Unies. Il ne faut pas oublier de mentionner le fastidieux travail accompli par "l'imprimeur des Nations", en l'occurrence, M. Serge Ménard.

Le délégué de Cuba, M. David Dent de McGill, qui a gagné le prix pour le meilleur délégué, se trouve aussi à être le chef du Parti Communiste de McGill.

ERNEST ROBERT CIE LTEE

Manufacturier de bagues
DIAMANTS

Importateur de montres

De 30% à 50% d'escompte

6397, rue ST-DENIS

271-8184

VITO PIZZERIA

Le seul restaurant qui fait la vraie pizza napolitaine.

Spaghetti - Lasagna - Fetucine
Gnocchi - Ravioli - Regatoni

LIVRAISON GRATUITE
735-3623

CAFE EXPRESSO

5412, chemin de la
COTE-DES-NEIGES

QUE FERREZ-VOUS
SAMEDI SOIR LE 22 FEVRIER ?
MAIS...

VOTRE "PETIT BAL"!

Après un mois d'absence, votre "PETIT BAL" revient de plus bel. Dorénavant, pour vous plaire, votre "PETIT BAL" aura lieu au Grand Salon du Centre Social.

C'EST VOTRE
PETIT BAL...

L'atmosphère encore plus agréable...
• ORCHESTRE RENOMME
• MUSIQUE CONTINUELLE
• ANIMATEUR

Le prix — toujours le même:
\$1.50 par couple

Conditions: HABITS DE VILLE

C'est un RENDEZ-VOUS pour tous les étudiant(e)s de l'Université

Le rapport Bouchard et le cumul des charges

Dans toute société le moins bien organisée, et qui vit sous le régime de l'entreprise privée, on demande aux gens honnêtes, et qui désirent passer pour tels, de s'abstenir de se placer dans des situations où il y aurait conflit d'intérêt. Cette demande est particulièrement pressante lorsqu'une personne aura à prendre des décisions qui entraîneront une dépense de l'argent des contribuables.

En ce qui concerne la préparation, la publication, l'approbation et la vente des manuels d'enseignement au marché captif que constituent les écoliers, le rapport Bouchard a dénoncé une foule de personnalités qui, consciemment ou inconsciemment, se trouvaient dans des situations où il y avait conflit d'intérêt.

Parmi ces cas de cumul de charges, certains étaient inévitables et, à notre avis, les personnes qui se trouvaient dans de telles positions doivent être exonérées de tout blâme. Tout le monde comprendra en effet que, s'il n'y a qu'une ou deux compétences connues au Québec dans un domaine

donné et qu'il existe plus que deux charges importantes à occuper, il est inévitable qu'on trouvera la même personne à plus d'une charge.

Cependant, dans la plupart des cas dénoncés par le rapport Bouchard, le cumul des charges n'était pas inévitable. Ceux qui s'y sont livrés, qu'ils aient été de bonne ou de mauvaise foi, ont fait là un geste qui est objectivement condamnable.

Le rapport Bouchard est peut-être discutable et comprend quelques lacunes. Il a été fait par un seul commissaire qui avoue lui-même qu'il aurait préféré avoir eu plus de temps pour présenter son rapport, que certaines parties, certains faits, qu'il dénonce auraient requis une étude plus approfondie et que la commission ne disposait ni du temps ni des moyens pour réaliser cette étude.

Cependant, il révèle des faits qu'aucune des personnes visées n'a pu nier, c'est le cumul des charges.

La commission Bouchard a relevé un très grand nombre de cas où des personnes occupaient

des fonctions dans un organisme privé qui vendait à un organisme public dont elles faisaient aussi partie. Ce cumul des charges n'est pas en soi une preuve de la malhonnêteté ou même de la partialité de ceux qui la pratiquent. Mais la présomption est si forte, les probabilités sont si grandes, que le cumul des charges altère le jugement d'officiers publics que, dans la plupart des pays civilisés, il existe des lois qui la défendent.

De telles lois, nous venons de le découvrir brutalement, manquent au Québec. Et c'est pourquoi le gouvernement ne pourra pas tenter de poursuites judiciaires contre les personnes que dénonce le rapport. Bien plus que les irrégularités de certaines personnes, le rapport Bouchard fait voir la faiblesse du système.

Les personnes dénoncées par le rapport Bouchard n'ont rien fait d'illégal. Cependant, ce qu'ils ont fait mène tout droit à la malhonnêteté et c'est pourquoi il est urgent que cela devienne illégal.

Serge MENARD

blocs notes

Duvalier expulse les Jésuites

C'est fait. Le gouvernement Duvalier — ou plutôt sans doute le tyran lui-même — a décidé de jeter sur les Jésuites un interdit séjour dans la république de Haïti.

Les raisons qu'il invoque n'en sont pas de véritables: il serait plus honnête de sa part

d'avouer qu'en se donnant à lui-même le titre de 'Grand Prêtre du Voudou', il se trouve à refuser toute autre religion. Car tel est le propos des dictatures, que ce soit celle de Duplessis ou de Salazar: refuser le droit de parole à tout ce qui ne pense pas comme

soi et à tout ce qui parle un autre langage. (On aura compris que je ne fais pas allusion ici à la langue, qui est la même).

Or, Duvalier, pour justifier les mesures qu'il a prises, affirme que le père Paul Laramée et le frère Ross transportaient à leur arrivée à Haïti de la documentation qui mettait en danger la sécurité de l'Etat. Quand on sait la facilité avec laquelle chacun d'entre nous, à ce compte, met en danger la sécurité de l'Etat, il y a là de quoi rire. Il n'est rien de plus facile que d'interpréter un texte dans la mesure où la mauvaise foi entre en jeu, et je doute fort que ces deux hommes, tout jésuites qu'ils fussent, aient vraiment transporté des documents qui mettaient VRAIMENT en jeu l'autonomie ou la sécurité de Haïti. Ils n'étaient pas américains, que diable.

Après avoir enfermé les deux sus-mentionnés à la forteresse de Fort-Dimanche, Duvalier a sans doute reconnu qu'il était allé un peu loin. Revenant sur ses pas, il a décidé de procéder purement et simplement à leur expulsion: ils devaient arriver à Montréal jeudi dernier.

Cependant, au mépris des libertés civiles les plus élémentaires, on a empêché le chargé d'affaires du Canada en Haïti, M. Charles Bédard, de communiquer avec eux. On les a tenus en réclusion, confiné

à la solitude durant près de deux semaines dans un cachot. Et durant ce temps, on n'a porté que de vagues accusations. Il est fort compréhensible d'entendre ensuite le porte-parole de la mission provinciale des Jésuites affirmer que tout le monde ignore les motifs de ce renvoi.

Pour ce qui est des autres Jésuites impliqués, je n'en dis rien. Seul pour moi compte le traitement qu'on a fait subir au père Laramée. Car s'il est un homme admirable, c'est bien lui, et je doute fort que ses préoccupations le conduisent à préparer une révolution à fortiori dans un pays étranger.

Michel BEAULIEU

La Maisonnée

SPECIALISTE DE LA CUISINE CANADIENNE

vous invite à venir déguster ses plats appréciés
par un grand nombre de vos confrères

5375, GATINEAU

CONSULTATION

pour votre

PROGRAMME D'ASSURANCE-VIE :

MAURICE BOIVIN B.A., B.Péd.
ASSUREUR-VIE DE L'A.G.E.U.M.

735-2581 (jour)

LE QUARTIER LATIN

journal hebdomadaire
des Etudiants de l'Université de Montréal
Publié par l'A.G.E.U.M.
Membre de la Presse Etudiante Nationale

EQUIPE INTERIMAIRE

Michel Beaulieu, Pierre Beausoleil, Guy Bertrand, Andrée Brien, Marie-José Cantin, Gérald Charbonneau, Louis Dagneau, Guy Dancosse, Michael Draper, Jacques Elliott, Chantal Gagnon, Emmanuel Garon, Serge Lachapelle, René LaPerrière, Robert Mackay, Francine Martel, Michael Mc Andrew, Serge Ménard, Wilhelm-B. Pellemans, Michèle Rivet, Pierre Tremblay, Stéphane Verne.

Publicité: Georges Lefebvre — 737-6561
Abonnement pour l'année universitaire: \$3.00
C.P. 6128 — Local 707 — 738-9616
2222, ave Maplewood, Montréal 26

Imprimé à 8430, rue Casgrain,
Montréal

109

MICHEL PROVOST,
imprimeur

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Les opinions émises dans ce journal seront bientôt celles de l'A.G.E.U.M.

A Sherbrooke, une semi-grève?

par Chantal GAGNON

Le 10 février, 350 étudiants de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Sherbrooke décidaient de ne plus se rendre aux cours et se réunissaient en session d'études. Le matin du 13 février, les étudiants retournaient aux cours. Que s'est-il passé ?

HISTORIQUE

LES ECHECS — Le règlement No 10 de la Faculté des Sciences de l'Education stipule qu'un étudiant est passible de renvoi s'il n'obtient pas 60% pour ses résultats d'examens de janvier. Or, 41 étudiants sur une classe de 135 tombaient sous le coup de ce règlement. Faute d'une explication concrète, les autorités de la Faculté attribuaient ces échecs à une non-adaptation des élèves. Les étudiants répondaient: comment expliquer le fait que l'on accuse les étudiants de la 2e régulière d'une non-adaptation aux cours alors qu'ils ont tous réussi leur 1ère année ?

LE CAS CHARLEBOIS — Les étudiants demandaient le renvoi immédiat de l'un de leurs professeurs, l'abbé Charlebois. Les étudiants justifiaient ainsi leur demande: ce professeur de psychologie de l'enfance était, à leurs yeux, incompetent. Son cours consistait à lire le mot à mot d'un livre et, de plus, il ne pouvait répondre aux questions posées pendant

le cours, sans se référer à son livre et cela, lorsqu'il acceptait de répondre. De plus, ce professeur leur avait fait passer un examen non approuvé par Québec, malgré un règlement qui l'interdit.

L'ENQUETE IMPARTIALE — Les étudiants de la faculté des Sciences de l'Education demandaient, de plus, qu'une enquête soit menée sur la compétence de tous les professeurs de la Faculté, de même que sur l'administration de cette même faculté.

POSITION DE L'AGEUS

Le mardi soir, 11 février, l'AGEUS siégeait en assemblée d'urgence. L'Assemblée vota à l'unanimité son appui moral aux revendications des étudiants de cette faculté. L'Assemblée vota de plus une résolution demandant l'institution d'une enquête impartiale, c'est-à-dire enquête faite par des gens extérieurs à l'Université sur la Faculté.

RESULTATS

Le mardi après-midi, 11 février, une délégation des étudiants de la dite faculté rencontrait le Recteur de l'Université et le Conseil de Direction de la Faculté. Voici ce qui résulte de cette rencontre :

— Les 41 cas d'étudiants seront révisés par le Conseil. (Ce à quoi les étudiants, lors d'une des sessions d'étude, se disaient formellement opposés.)

— Le Conseil de Direction et le Recteur ont refusé de renvoyer l'abbé Charlebois. Les étudiants sont actuellement dissidents quant à l'acceptation de ce refus, mais tout porte à croire qu'ils baisseront pavillon sous peu.

— L'enquête impartiale a été refusée. On instaure, à sa place, un comité d'étude composé des autorités de la faculté et d'étudiants.

En somme, les trois points sur lesquels les étudiants semblaient être le plus intransigeants avant de rencontrer le Recteur et les autorités de leur Faculté sont finalement abandonnés par ces mêmes étudiants. Est-ce dû à la peur, au sentimentalisme ou à la prudence ? N'ayant pas obtenu ces trois points, les étudiants ont déclaré: "Tout rentre dans l'ordre."

Je laisse le Quartier Latin

Est-il besoin de donner des explications lorsque l'on prend la seule attitude logique en face des événements ?

Le vote de blâme passé au Conseil de l'A.G.E.U.M. à l'endroit du directeur du Quartier Latin ne pouvait conduire qu'à sa démission. Or, il me semble que tel blâme était injustifié. Travailler dans de telles conditions équivaudrait à de la pure prostitution et je ne suis pas prêt à ainsi encourir les foudres célestes; peut-être n'ai-je pas encore l'âge de faire sur la place publique ce que d'autres, plus susceptibles, font dans la chaleur de l'alcôve...

Le texte de mon confrère Pierre-Emmanuel Garon, publié dans le Quartier Latin du 30 janvier dernier était le sujet de la controverse. Le fond du texte nous semblait justifier la forme et c'est pourquoi il a été publié, peu importe qui d'entre nous l'a approuvé.

Mais devant ce vote de blâme qui signifie de toute manière et de quelque façon qu'il ait été libellé une absence de confiance du Conseil à l'endroit du directeur celui-ci a DU démissionner, seule attitude d'homme devant ces événements.

Si j'appuie son geste en refusant de continuer à travailler pour un journal dont on attaque et réfute l'un des fondements de sa politique —

pourtant approuvée lors des élections — c'est parce que j'avais travaillé avec Guy Bertrand sur son programme électoral. C'est parce que je savais d'ores et déjà qu'un tel fait pouvait survenir. C'est parce que je crois à la liberté de presse. C'est parce que je n'admets pas qu'un groupe d'étudiants qui a accordé sa confiance à un homme la lui retire, surtout s'il s'agit, comme dans le cas présent, d'un journal, c'est-à-dire d'un endroit où on a affaire à des spécialistes d'un domaine, c'est-à-dire de gens qui connaissent leur affaire mieux que ceux qui vivent à l'extérieur de ce journal.

J'espère finalement que le prochain directeur saura bien s'entourer.

Pour ma part, je quitte heureux d'avoir consacré depuis près de trente mois le meilleur de mes énergies au Quartier Latin.

Michel BEAULIEU,
ex-Co-directeur

13 février 1964

à Pierre Beausoleil, Guy Bertrand,
Andrée Brien, Marie-José Cantin,
Gérald Charbonneau, Louis Dagneau,
Guy Dancosse, Michael Draper,
Jacques Elliott, Chantal Gagnon,
Emmanuel Garon, Serge Lachapelle,
René LaPerrière, Robert Mackay,
Francine Martel, Michael Mc Andrew,
Serge Ménard, Wilhelm-B. Pellemans,
Michèle Rivet, Pierre Tremblay,
Stéphane Venne.

et le sang le sang coule à ta lèvre éclatée

* * *

ces oiseaux morts sur la plage balancent doucement sur
la mer au rivage
blé au vent du nord
à l'heure dite le chêne fracasse
or de tout espoir nous avons dite la vaine parole
sur l'écran noirci sur les grilles de la ville

* * *

te voilà
un jour ce fut l'ivresse un jour ce fut le jour
la nuit d'un geste banal couvrit tout cela

* * *

et le sang coule de ta lèvre sur la plage
sur vingt oiseaux morts qui roulent au rivage

Fraternellement,
Michel Beaulieu

À VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATIONALE

Place des Arts

UNE REPRESENTATION SEULEMENT à 8 h. 30 P.M.
DIMANCHE (SOIREE) — 1er MARS

Quartette **DAVE BRUBECK**

BILLETTS en VENTE à la PLACE DES ARTS —
\$2.00, \$2.50, \$3.50, \$4.00, \$4.50, taxe incl.

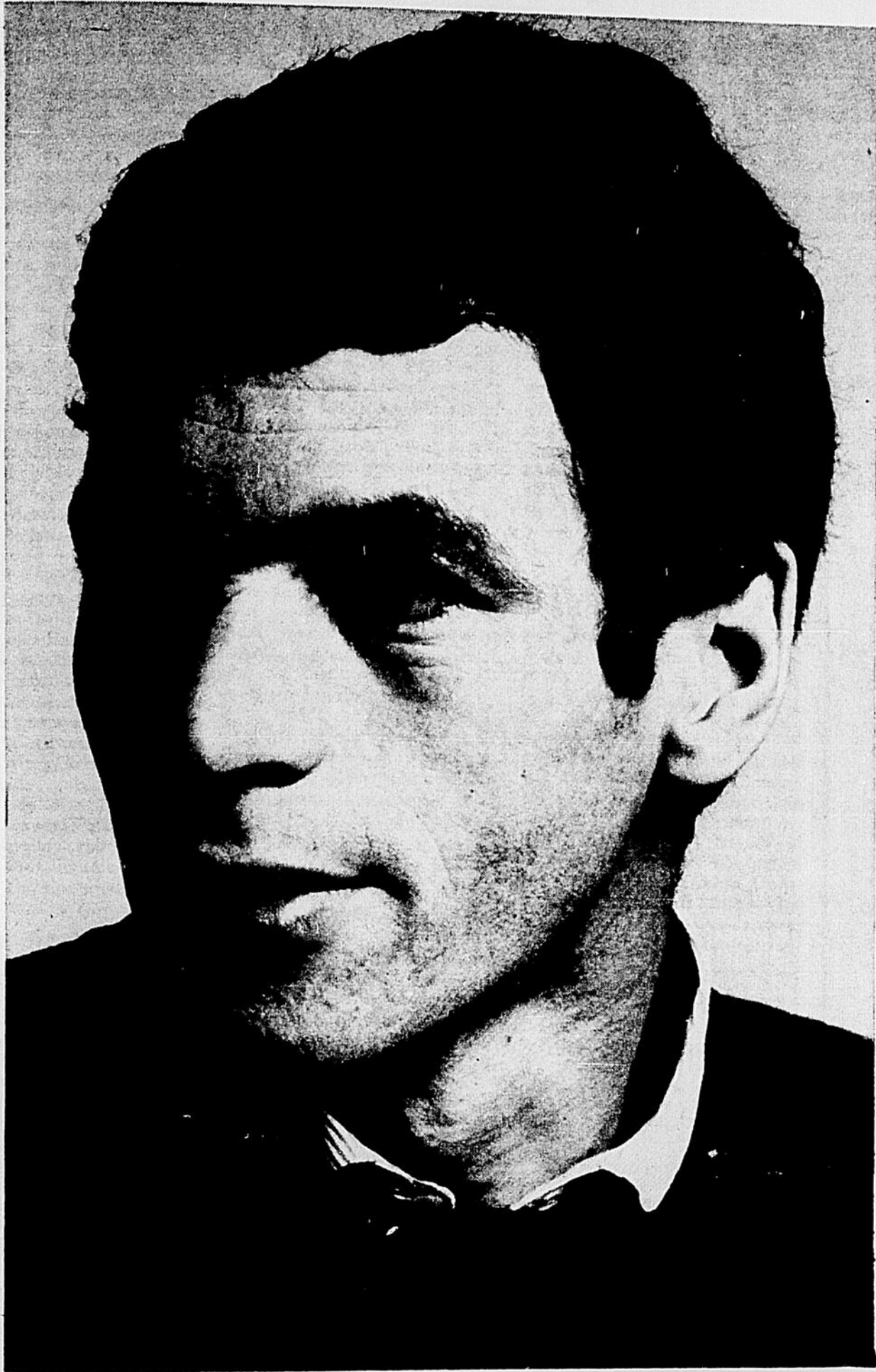
Commandes postales et chèques à l'ordre de
INTERNATIONAL JAZZ CONCERTS
1405, rue PEEL, ch. 218 — AV. 8-3131

SOYEZ PRESENTS A L'ETAT DU QUEBEC

DEVENEZ MEMBRES DE LA
SECTION UNIVERSITAIRE DE
LA S.S.J.B.

RECRUTEMENT du 17 au 28 FEVRIER 1964

KIOSQUE: CENTRE SOCIAL



*de Jacques autorisé 1955
 inscrite dans un état de police me
 en plus d'un autre quel que part
 entre eux et entre les autres de
 inscrite d'après les règlements en vigueur
 entre les propriétaires et locataires
 de l'immeuble et de l'immeuble
 lui-même pendant 10 ans
 depuis l'achat de l'immeuble
 en plus d'un autre de mille part
 de l'immeuble et de l'immeuble
 inscrite d'après les règlements en vigueur
 entre quatre murs entre deux murs
 n'importe pas payé
 de mille part de l'immeuble 1960
 de l'immeuble
 qui nous a été faite de Gauthier
 de l'immeuble*

CLAUDE GAUTHIER

**Tour de chant renouvelé • Orchestre
spectacle à ne pas manquer**

CLAUDE GAUTHIER QUI NOUS RENDRA VISITE SAMEDI SOIR PROCHAIN A L'AUDITORIUM

Le club Carabin: Tout, sauf l'instructeur

Existe-t-il une organisation à encourager absolument cette année sur le campus? Oui le club Carabin dont la qualité de chaque joueur et le succès mirobolant de l'équipe exigent qu'on leur prête attention

meritée. Mais... car il y a hélas un "mais" qui justifie le présent article, après avoir assisté à quelques joutes, on ne peut s'empêcher non seulement d'éprouver du mécontentement à propos du rendement individuel et collectif de l'équipe sur le plan purement de "spectacle sportif", mais encore on sent même le besoin choquant de vociférer contre l'incompétence quasi-flagrante de l'instructeur!

PENDANT LA JOUTE

Il faut se rendre sur place pour constater jusqu'à quel point le club Carabin riche en potentialités peut manquer de cohésion dans son jeu, et, j'ajoute, surtout d'élémentaires

tribune libre

connaissances de base au hockey. Quand vous voyez, le club local étant à court d'un homme, personne pour surveiller les joueurs de défenses adverses (chose que tout coach se doit d'enseigner à ses joueurs d'avant dans pareil cas); quand vous ne remarquez aucun joueur devant les buts adversaires, soit l'un à 10 pieds et l'autre à 15 pieds, pour saisir les retours de lancer lors d'une attaque dans la zone ennemie; quand vous assistez à des jeux de passe les plus décousus (la passe est soit trop longue, soit trop courte, soit télescopée, et qui plus est on semble ignorer la passe volante et on ose même faire une passe en "frappant" la rondelle...); quand on voit arriver des joueurs épuisés sur le banc, parce que les changements de lignes tardent trop à s'opérer (ce qui fait que les joueurs, non entraînés à revenir au banc, s'attardent sur la glace où leur rendement paraît médiocre puisqu'ils ne reviennent point avec l'homme qu'ils ont à couvrir si une échappée adverse s'ébauche); quand, enfin, pour couper court à d'autres remarques, vous vous voyez offrir des jeux où l'individualisme

semble l'emporter, et cela se comprend car les joueurs ne possèdent pas une base élémentaire de jeux à connaître (exemple: le jeu croisé, le jeu "trailer" et toutes leurs multiples applications... etc...) autour desquels on peut élaborer et inventorier avec succès, alors vous sortez de l'amphithéâtre en vous disant avec raison: "Mais qu'est-ce qui fait l'coach?" Si j'insiste pour appuyer sur l'incompétence de l'instructeur, c'est que tout connaisseur peut immédiatement se rendre compte que l'équipe officielle de l'Université de Montréal se compose de joueurs individuellement (pour certains en tous les cas) vraiment remarquables mais, parce que intégrés au sein d'une équipe, parce que non dirigés de mains de maître, ces mêmes joueurs évoluent en donnant un rendement fort inférieur à la normale surtout lorsque vous connaissez les antécédents remarquables de la plupart d'entre eux parmi d'autres équipes mieux conduites.

AVANT LA JOUTE

La période d'entraînement qui se poursuit entre les parties officielles de la saison régulière avance davantage ce que j'entends par l'incompétence de l'entraîneur de notre équipe locale. Au lieu d'arriver sur le terrain avec en main un schéma de pratique élaboré à partir en premier lieu des défauts persistants ou des erreurs commises lors des parties précédentes par tel ou tel joueur en particulier; et en second lieu d'une liste de quelques points techniques fondamentaux (faire pratiquer, à titre d'exemple, le pivot et la mise en échec à certains joueurs de défenses — cela éviterait de nombreuses mises en échec illégales qui occasionnent des batailles insignifiantes et des punitions du même ordre —; apprendre aux joueurs d'avant comment dégager son territoire, un jeu de position, comment faire une passe volante et utiliser le lancer du poignet de préférence au lancer frappé si imprécis et utile que dans des cas spécifiques — si mêlée devant les buts —; ou encore démontrer des jeux élémentaires qu'il s'agirait d'améliorer au fur et à mesure que la saison avancerait; bref plutôt que d'essayer de connaître la faiblesse propre à chaque joueur et d'accentuer le rendement compétitif de l'équipe en lui inculquant un esprit et une formation sportive fondés sur

des connaissances techniques et une éducation pédagogique et humanitaire, l'instructeur actuel semble se contenter de grouper ses joueurs en diverses lignes d'attaque qu'il lance sur la glace avec le seul mot d'ordre: pratiquez!

Pendant une heure de temps, vous voyez les joueurs s'affronter ligne contre ligne; tout est laissé à leur initiative, exception faite d'un coup de sifflet de temps à autre (et ils sont rares) pour un changement de ligne ou pour adresser une remarque à tel joueur. Le résultat de telles pratiques non soigneusement préparées ne tardent alors point à se faire sentir: quelques joueurs n'assistent aux pratiques que parce qu'ils récoltent un déboursé intéressant; d'autres jouent avec nonchalance (sans rien apprendre pour ajouter à leurs potentialités latentes ou virtuelles et surtout plusieurs bons joueurs refusent de se joindre à l'équipe justement en vertu du manque évident de direction à la base de celle-ci — songez aux joueurs (actuellement sur le campus) qui ont déjà fait leurs preuves dans la ligne intercollégiale où ils ont remporté des championnats soit individuels, soit d'équipe: les anciens faisant partie des équipes des collèges Bourget à Rigaud et du collège des Eudistes, deux équipes championnes ces trois dernières années!

Sans doute, je ne conteste nullement la générosité reconnue du Dr Dion et en particulier de son dévouement, mais il n'en demeure pas moins vrai que dans ce domaine comme ailleurs la compétence doit avant tout être requise. Et davantage dans le sport, et en particulier au niveau universitaire où il ne s'agit certes pas de former des professionnels mais plutôt de donner une formation à la fois technique et humanitaire, en somme EDUQUER les adeptes de ce sport en leur fournissant le bagage nécessaire de connaissances théoriques dont l'utilité et l'efficacité se manifesteront à travers des "entraînements-pratiques" méthodiquement pensés et des joutes officielles non seulement dénuées de comportements rudes déplorés mais aussi farcies de nombreuses pièces de jeux enlevantes, intelligemment apprises et manifestées qui ne représenteront peut-être pas le vernis des professionnels mais au moins l'aboutissement d'efforts individuels et collectifs patiemment corrigés et dirigés.

En conséquence, il s'agit pour le présent instructeur de l'équipe des Carabins ou de changer radicalement sa façon de diriger ses joueurs (ce dont je doute après avoir évolué à la direction de la même façon depuis déjà quelques années et cela sans progrès malgré les critiques fermées et voilées de plusieurs) ou de démissionner car la façon dont il mène son équipe et la manière dont celle-ci se comporte (les résultats sur le plan "spectacle sportif" sont nettement en deçà de toute espérance) accentuent de jour en jour son incompétence, heureusement compensée par une générosité éloquentes... qui hélas ne suffit pas!

Yvon LACOSTE



c'est derrière
la cravate
qu'une

LAURENTIDE



commence à faire plaisir.
Comme bière douce, y a pas mieux!



LAURENTIDE

UN PRODUIT MOLSON

Lorsqu'il désire LOUER un
habit de cérémonie

à un prix économique

LE CARABIN,

soucieux d'être un homme
bien mis,
s'adresse à

9 ouest, rue Notre-Dame

842-3901



M. A. BRODEUR
ENRG.

TAILLEUD — MERCERIE

Bernard Brodeur
Paul Brodeur, Po. 24 | props.

La seule maison
canadienne-française
de ce genre

Etablie depuis 1890

Dactylographie,
copie de thèse,
331-4840

ON DEMANDE

JEUNE FILLE, de préférence
en pédagogie et habitant
l'ouest de Montréal, pour s'oc-
cuper d'un enfant d'un an —
le jour sur semaine, pendant
vacances d'été. — 932-1593

commentaire

LE COE OU LE MONDE À L'ENVERS

Planification :

"respectueuse de la libre initiative et du sens de la concurrence."

...

"qui n'oblige pas nécessairement des organismes extérieurs au gouvernement à des actions précises."

PLAN :

conçu indépendamment des juridictions établies par la constitution.

Tels seront, semble-t-il, les grands principes qui régiront l'élaboration et l'application du plan québécois. Le Conseil d'Orientation économique vient en effet de déposer son rapport annuel, dans lequel il précise en outre le moment de la mise en vigueur du premier plan véritable : 1771.

Au premier coup d'oeil, ces déclarations de principe surprennent. On sent une évidente volonté de ne choquer personne, d'adoucir, de rendre le plus acceptable possible, par les "élites" économiques déjà en place, les conclusions du plan. En soi, cela est peut-être bon : il serait inutile de soulever des tollés de protestations avant d'avoir les moyens de les faire taire.

Mais un examen un peu plus approfondi de ces principes nous permet de nous poser quelques questions quant à l'avenir de la planification au Québec, sous le présent régime.

Ce qui saute aux yeux, c'est la facilité avec laquelle on évite systématiquement l'un des problèmes majeurs auxquels se heurtera toute tentative de planification de la part de l'une quelconque des provinces du Canada : le problème constitutionnel.

Si un plan doit être efficace, et nous verrons tout à l'heure pourquoi celui qui semble se dessiner à Québec a de bonnes chances de ne pas l'être, on doit prévoir certaines modalités de mise en application donnant des résultats concrets.

Or, il existe, sans tenir compte des variations des détails, deux moyens de mettre en application un plan. (Nous rejetons immédiatement ce qui serait une planification strictement indicative, i.e. un plan préparé par certains organismes qui ne serait ni obligatoire et dont l'observance n'attirerait à la compagnie aucun avantage pécunier ou fiscal.)

Ces deux moyens sont donc : établir un plan qui est obligatoire pour tous et auquel il n'est permis de déroger, d'autre part établir un plan et fai-

re en sorte que ceux qui s'y conforment en retirent de tels avantages (dégrèvements d'impôts, facilités de crédit, etc.) et ceux qui ne s'y conforment pas de tels désavantages (menace de nationalisation, par exemple) qu'on doive à toutes fins pratiques s'y conformer.

Or, pour appliquer de telles mesures, qui, répétons-le, sont les seules capables de rendre un plan efficace, il faut en avoir le pouvoir. Examinons rapidement le point de vue constitutionnel que le COE semble vouloir éviter si allègrement. Si le Québec tentait d'appliquer un programme de planification impérative, cette loi serait évidemment inconstitutionnelle parce qu'elle devrait d'une part régler des domaines de compétence fédérale et que, d'autre part, elle se voudrait applicable aux compagnies à charte fédérale, ce qui est dans la plupart des cas inconstitutionnel.

D'autre part, si l'on tente d'appliquer une planification dite indicative, mais qui trouve sa force dans les avantages qu'elle promet à ceux qui s'y conforment, il faudrait que le Québec puisse contrôler sa fiscalité ou à tout le moins envisager certains moyens d'arriver à des ententes strictes sur le sujet. Il en est de même pour les moyens de contrôle du crédit qui dépendent actuellement du fédéral.

En un mot, malgré toutes les difficultés qui seront soulevées lorsqu'on abordera de front le problème constitutionnel, il semble abhorrant de l'éviter quelque élégante que soit la façon de le faire.

Quelques mots encore sur les deux autres principes qui, d'après le rapport présenté par le COE, semblent marquants.

Lorsque, dans la situation actuelle du Québec, on nous présente un programme de planification économique qui sera fait et appliqué en respectant "la libre initiative et le sens de la concurrence", il est très normal de se poser des questions sur le véritable sens de cette planification.

Deux interprétations peuvent être données à cette phrase. Ou elle signifie que l'initiative des chefs d'entreprises sera respectée pour ce qui est des moyens de mettre le plan en application et que le sens de la concurrence entre les différents candidats aux postes de commande des entreprises sera aussi respecté. Ou, alors, elle signifie que les chefs d'entreprises pourront faire valoir

Comment on abrutit...

(titre connu)

Depuis que je déjeune au Centre Social, j'ai lié connaissance avec une charmante (?) station de radio que je ne saurais décemment nommer ici. Qu'il me soit permis de préciser, cependant, qu'on peut capter ses ondes via "canal 1-2-8"...

C'est aux employés de nuit du Centre Social (les infâmes entremetteurs) que je dus cette infernale rencontre. Nul n'ignore que, même la nuit, les employés vaquent à l'entretien de la baraque. Pour se bien (?) divertir, ces messieurs syntonisent tout naturellement CJMS (c'est leur droit car on ne discute pas en ma-

leur initiative en contrecarrant les directives du plan et que les entreprises se servent encore de la concurrence pour contrôler les prix et la production.

Si c'est la première interprétation qui prévaut, le plan sera véritablement efficace et l'économie du Québec y acquerra un nouveau dynamisme. Par contre, si la seconde prévaut, le plan ne servira directement que les intérêts de quelques-uns et perpétuera, à toutes fins pratiques, la situation actuelle.

Robert MACKAY

tière de goût). Bien sûr, le "flirt" se prolonge jusqu'à l'heure où les étudiants ont terminé leur repas matinal.

Je dus lui plaire, malheureusement que je suis, car force me fut de subir une voluptueuse lune de miel sans avoir passé au préalable par les fiançailles. Notre Mère la Sainte-Eglise a probablement déclaré nulle cette union à laquelle je n'avais pas consenti, ce qui ne me console qu'à moitié car je dois être déclaré illico infâme concubine.

Qu'on me permette maintenant de décrire les charmes de l'objet d'une union par Satan liée : Voici tout d'abord des bulletins d'information séparés par d'affreux "BEEP, BEEP". Ensuite des messages commerciaux paradant trois par trois parmi des éditoriaux stupides et des "Quiz" téléphoniques auxquels il suffit de répondre candidement "J'écoute CJMS" pour se mériter un "superbe" radio "dix transistors". Ajoutons à cela que lorsqu'on nous présente de la musique (si je ne m'abuse), c'est une alternance (tout comme cela se fait dans les psaumes non moins exécrables) de DA DOO RUN

RUN et de DA DOU RON RON, montrant bien que la chansonnette française, ou du moins ce qui en reste, n'est qu'une pâle imitation de sa consœur américaine bâtarde elle-même.

Qu'on me permette de juger tout ce charabia digne de la soupière de mon amie, la sorcière. On m'a même affirmé que cette musicaillerie a causé plus d'une fois, aidée il est vrai, de la nourriture douteuse qu'on nous sert, la douleur de quelque panse : on veut assurément se débarrasser de nos bons esprits d'avant-garde.

Et dire que tous ces maux inutiles pourraient être évités si, sur le coup de sept heures trente, quelque main charitable tournait un tout mignon bouton qui saurait nous transporter sur les ailes de la modulation de fréquence (FM), laquelle distille en général une musique plus digne d'un étudiant, si carabin soit-il.

Notons toutefois que l'idéal serait de tuer le germe dans l'oeuf, ou plus précisément de tuer la poule qui nous pond de si beaux oeufs...

Claude GARAND

Tenue de cérémonie
EN LOCATION



HABITS DE CÉRÉMONIE
POUR TOUTE OCCASION

Glassy
tenue de gala fine

ESCOMPTE 20% AUX ÉTUDIANTS
1227 carré Phillips, 861-3625
4806 ave du Parc, 272-5704
6984 rue St-Hubert, 271-1166
5320 ch. Reine-Marie, 482-6560
Ouvert jusqu'à 6 h. p.m. —
Les jeudis et vendredis
jusqu'à 9 h. p.m.

PLANS DE
EMPIRE LIFE
INSURANCE

destinés spécialement
pour répondre aux
besoins des étudiants
d'universités

Comme étudiant
d'université, vous connaissez déjà la valeur
d'une assurance sur la vie.

Vous avez projeté probablement de vous assurer "plus tard". Empire Life fait de sorte qu'il vous soit possible d'en prendre une "maintenant", ceci en vous offrant des plans uniques destinés à reconstruire les besoins des étudiants universitaires, et à un prix que vous êtes en mesure de payer.

Etablissez dès maintenant un plan en vue de jouir d'un avenir financier garanti. Permettez à un des représentants de Empire Life de vous renseigner sur ces nouveaux plans pour les étudiants d'université—ils comprennent une protection d'assurance jusqu'à l'âge de 40, sans égard à votre état de santé.

L'EMPIRE
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

GERANTS DE SUCCURSALES
M. G. D. Shore
M. E. C. H. Lancelot, C.L.U.
M. E. P. Chisholm

ADRESSES
Suite 1712, The Royal Bank of Canada Building,
Place Ville Marie, Montréal 2, Québec
1434 ouest, Ste-Catherine, Ch. 402,
Montréal 25, Québec
Suite 202, 1420 ouest, Sherbrooke,
Montréal 25, Québec

Les tribunaux sont-ils contre la justice? (IV)

LES JUSTICIABLES

Dans les articles précédents, nous avons vu combien la justice était lente au Québec, et cela au grand détriment du public. Cette lenteur peut être attribuée en partie à la loi, et aussi au personnel judiciaire; mais nous ne pouvons jeter tous les torts sur la loi, les juges et les avocats: nous devons reconnaître que, nous aussi, nous y sommes souvent pour quelque chose. De toutes façons, même si l'on obtenait le maximum de collaboration à l'intérieur d'un système juridique parfait, il resterait toujours une part d'impondérable; enfin, la justice devrait conserver une certaine lenteur, que ce soit par prudence ou par nécessité.

Les plaideurs: le nombre de causes

S'il y a à l'heure actuelle un grand nombre de causes qui

attendent d'être jugées dans la province, et particulièrement à Montréal, c'est qu'un grand nombre de personnes ont cru bon d'intenter des poursuites devant les tribunaux plutôt que d'essayer de régler leur litige hors cour, en privé. Malheureusement, l'esprit de concession est peu répandu chez nous et l'on trouve un malin plaisir à poursuivre son adversaire "jusqu'à la dernière cent". Il est reconnu d'ailleurs que les Québécois ont l'esprit chicanier: c'est notre province qui envoie le plus de causes en appel à la Cour Suprême.

Indépendamment de notre amour de la chicane, d'autres facteurs viennent multiplier le nombre de causes. Tout d'abord, on accepte moins qu'autrefois de supporter les dommages qui nous sont causés: le justiciable de 1964 est moins résigné devant la vie que celui de 1864: s'il lui arrive un accident, il ne se contentera pas d'invoquer sa mal-

chance: il cherchera un responsable pour se faire dédommager. Ainsi, une personne un peu éméchée glisse sur le trottoir et se blesse: elle poursuit la compagnie d'autobus en prétendant que son accident est dû au mauvais état du marchepied de l'autobus dont elle était descendue... De plus, celui qui se voit imputer la responsabilité d'un dommage cherchera à reporter cette responsabilité sur un autre (le vendeur d'automobiles poursuivi pour défauts poursuivra le fabricant d'automobiles): il s'ensuit une "cascade de responsabilités" qui implique plusieurs personnes et crée toute une série de procès.

Les plaideurs et les assurances

Un domaine particulier où l'on peut vérifier cette multiplication des procès est celui de l'assurance-accident. L'assuré, se disant qu'en cas d'accident tout sera payé, prend moins de précautions: il s'ensuit une augmentation du nombre des accidents (et des procès); et, plus il y a d'accidents, plus les gens ont peur et veulent s'assurer: ceux-ci à leur tour causent des accidents, une fois assurés, par manque de précautions. On comprend dès lors qu'il y ait tellement de causes pendantes en Cour. Autre remarque: la victime de l'accident a tendance à poursuivre la compagnie d'assurances pour un montant très supérieur au montant des dommages subis: "les compagnies sont riches, elles peuvent payer!"... La réaction de ces compagnies, devant le refus de l'assuré de régler pour un montant raisonnable, sera de retarder le procès et de décourager par là le plaideur insensé. D'où les retards que l'on sait. On voit donc que la bonne marche des procès dépend en grande partie de la bonne volonté des clients: selon qu'ils sont exigeants ou conciliants, c'est toute l'administration de la justice qui s'en ressent.

LES IMPONDERABLES

Dans l'hypothèse d'un système juridique parfait, où la collaboration de tous serait assurée, il resterait encore une part d'irréductible, un résidu inévitable de lenteur, de retards, et ceci pour toutes sortes de raisons très justifiables. D'abord, on ne peut jamais être sûr de se trouver présent au jour fixé devant le tribunal pour plaider sa cause. La maladie du plaideur ou de l'avocat, leur absence forcée, ou même la mort de l'un d'eux, retarderont inévitablement le procès. L'absence d'un témoin ou son refus de venir témoigner ne peut être imputé aux justiciables, qui là encore devront attendre. Enfin, on ne peut ve-

nir à bout des délais occasionnés par la technique de la procédure elle-même: il faut laisser à l'intimé le temps de préparer une défense; il faut laisser à la Cour le temps de déterminer la date du procès. Autant de facteurs qui font de la lenteur des procès une réalité que l'on ne peut supprimer facilement.

La lenteur des tribunaux: prudence ou nécessité?

Il faut aussi considérer qu'une justice qui se voudrait trop rapide deviendrait vite une justice expéditive. Il faut prévoir un certain laps de temps nécessaire à la réflexion, autant pour le justiciable que pour l'avocat et le juge. Le plaideur aura plus facilement l'occasion de transiger hors-cour, ou saura mieux où il va, si on lui laisse le temps d'y penser; de même l'avocat saura mieux défendre les intérêts de son client, et le juge pourra rendre une décision plus pondérée, s'ils ne sont pas trop pressés par le temps. Il est donc de prudence élémentaire, sinon de nécessité évidente, de "laisser le temps faire son œuvre": sinon, aussi bien remplacer la machine judiciaire par une machine électronique qui règlera tous les cas mille fois plus vite que les tribunaux!

BILAN

Les accusations, donc, que l'on porte trop souvent contre les tribunaux, en particulier au sujet de leur lenteur, sinon de leur paralysie, ne sauraient se justifier qu'à l'intérieur d'un contexte qui leur fait perdre

beaucoup de leur poids, beaucoup de leur substance: et l'on finit par s'apercevoir qu'on n'avait pas assez tenu compte de tel ou tel facteur important qui venait changer toutes les perspectives. Les tribunaux sont-ils contre la justice? suggestion qui semble se vérifier à certains égards, mais qui perd son sens dès qu'on serre le problème de plus près. Il faut bien se rendre compte qu'on ne parle jamais que des scandales, en laissant dans l'oubli tout le bien qui se fait. Sur 100 affaires qui parviennent en Cour, 99 seront réglées équitablement: seulement, on attirera l'attention sur celle qui ne s'est pas réglée de façon satisfaisante et l'on généralisera pour toute la justice.

La Justice a une lourde tâche à remplir dans la société: elle est chargée de régler les problèmes que les citoyens n'ont pas su régler eux-mêmes. Seulement, elle ne doit pas oublier qu'elle doit être à la hauteur de ses responsabilités: elle doit s'adapter sans cesse aux besoins de la société, elle doit passer à travers des révolutions tout en restant sereine. Cette révolution, ce changement par l'intérieur, s'impose à l'heure actuelle avec urgence: espérons que les hommes de loi sauront renoncer à leurs habitudes traditionnelles et routinières, et que de leur côté les justiciables sauront changer leur mentalité de petits chicaniers et apprendre à composer avec leurs semblables: c'est toute l'administration de la Justice qui s'en portera mieux.

René La PERRIERE

DAVID DOCTOR

20% de réduction

ETABLI DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Choix de 1,000 habits

TUXEDOS

TENUE DE GALA

5439, avenue du PARC
CR. 7-0886



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
OU FILTRE

S. S. P.

Société de Services professionnels Inc.

Jean CHAREST
président

Hubert POITRAS
vice-président

ASSOCIES

Henri LABERGE
Pierre BENOIT
Laurent MARTINEAU

Paul DENIS
Jean-Jacques GAUTHIER
Jacques BENOIT
sec.-trésorier

tribune libre

"Le cas des pirates en blanc..."

"LE QUARTIER LATIN", a/s de M. le rédacteur en chef, M. Serge Ménard.

Monsieur Ménard,

"LE QUARTIER LATIN" du 11 février (Vol. XLVI — No 34) révélait à ses lecteurs un "SUPPLEMENT" de la Faculté de Médecine. Assurément, quelle révélation! Quel sérieux! Quelle magistrale idiotie collective! Quelle hystérie! Quelle manifeste preuve d'infantilisme!

Qu'une faculté par les plumes de Fernand Turcotte et d'un inconnu permette l'impression des âneries couvrant la page trois (3) de ce Supplément nous révolte et nous inquiète. Nous nous demandons si LA faculté... de médecine DANS CE CONTEXTE n'est pas une aggrégation de prétextes ignares ou de merdeux aliborons car enfin comment comprendre de telles sottises, de telles grossières erreurs?

Nous devons cependant, ici, remercier chaleureusement "Le Quartier Latin" pour nous avoir fait réaliser l'envergure et l'importance de notre profession. Le geste altruiste de lui consacrer UNE PAGE dans ce supplément de LA faculté... nous comble et nous fait comprendre une fois de

plus les influences et les gestes autocratiques de prestige des "POLITICIENS EN BLANC". Nous ne voudrions pas ici rappeler les Motions Fafard et Lemieux et les désirs si évidents d'allopates de reprendre pleinement leur prestige et leurs prérogatives abusives...

Après une représentation chiropratique sérieuse et pleinement consciente à cette Commission Royale que plusieurs voudraient décrier, il est répugnant de voir que des cerveaux... obnubilés par leur dogmatisme étroit et borné n'aient pas daigné se concentrer sur les transactions... de cette commission car enfin parler, par exemple, de "massage" pour décrire le travail du chiropraticien, présuppose une inscience, une ignorance volontaire inimaginable...

Nous pourrions terminer en empruntant des mots fantaisistes de M. Turcotte (?) mais à quoi bon? Le roc n'est pas apte à être buriné.

Nous aimerions ici ajouter une toute petite précision. Notre nom est (notez...) J. O. EDGAR HOULE, B.A., D.C. (polygraphe à la pige... Turcotte dixit), alors que le nom que vous employez A TORT est celui de notre père J. O. HOULE, D.C., F.I.C.C. De grâce, un peu de respect des faits et de respect tout simplement...

Bien à vous,

J. O. Edgar HOULE,
B.A., D.C.,
docteur en chiropratique
P.S. — Copies "La Presse", "Le Devoir".

Nouvelle étudiante internationale

L'U. I. C. salue la lutte pour les droits civils

ETATS-UNIS

L'U.I.E. salue la lutte pour les droits civils

Le Secrétariat de l'U.I.E. a envoyé des lettres identiquement libellées au Comité de Coordination des Etudiants pour la Non-Violence, à la Southern Christian Leadership Conference, au Congrès de l'Egalité Raciale et à l'Association Nationale pour le Progrès des Hommes de Couleur, saluant le rôle directeur joué par ces organisations dans la lutte menée aux Etats-Unis contre la discrimination raciale et pour la liberté des Noirs. Voici le texte intégral de la lettre de l'U.I.E. :

Chers amis,

Le Secrétariat de l'Union Internationale des Etudiants vous envoie ses salutations chaleureuses et applaudit à l'attitude courageuse adoptée par votre organisation face à l'outrageante malversation du racisme ainsi qu'à votre défense ardente des Noirs américains engagés dans une lutte légitime pour la liberté, l'égalité et la dignité humaine.

Votre organisation s'est placée dans les rangs grossissants de ceux qui, à travers l'histoire des Etats-Unis, se sont résolument opposés aux persécutions continues des Noirs américains et qui, aujourd'hui, aux côtés de tout le mouvement démocratique américain, mènent un combat admirable contre les réactionnaires les plus enragés pour gagner, pour ces vingt millions de citoyens, l'égalité politique et économique complète et mettre fin à toute manifestation de discrimination raciale. Nous saluons la part prise à cette lutte par les étu-

autres villes et localités des Etats-Unis ont démontré que, comme leurs cousins d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ils ne toléreraient plus longtemps un système qui condamne des secteurs entiers de la population à avoir un statut de citoyen de deuxième catégorie, qui refuse de donner du travail et des conditions de vie décentes à ces hommes en raison de la couleur de leur peau, et qui est responsable d'une ségrégation raciale inhumaine, dégradante et cruelle dans les écoles, les universités, les restaurants et autres lieux publics. L'engagement de Washington "de ne pas abandonner la lutte tant que la victoire ne sera pas remportée" est un avertissement pour les prétendants à la suprématie blanche sur la fin proche de leur règne d'oppression.

La force du mouvement pour la libération des Noirs peut se mesurer à l'importance des mesures prises par l'administration de Kennedy pour faire valoir l'autorité fédérale dans les Etats du Sud bien que celles-ci soient encore totalement inadéquates. Elle peut aussi se mesurer à la violence et à la férocité avec lesquelles les racistes qui commencent à prendre peur ont réagi aux récentes manifestations pacifiques. Le meurtre de six enfants de Birmingham, l'assassinat de Medgar Evers et de William Moore, l'utilisation de bombes au plastique et les nombreux emprisonnements révèlent le profond désespoir des instigateurs de la haine raciale et la brutalité aveugle avec laquelle ils essaient de stopper l'avance inéluctable des Noirs américains. Aucun assassinat, matraquage, aucune prison, aucune lance à incendie, aucun chien policier, aucune armée de bureaucrates réactionnaires ne pourra briser la ferme volonté des Noirs américains, de leurs organisations et de tous les démocrates américains d'en finir une fois pour toutes avec le racisme, la forme la plus abjecte et la plus hideuse de la répression de l'homme.

Conformément à la résolution adoptée au 7ième Congrès de l'U.I.E., le Secrétariat de l'Union Internationale des Etudiants tient à réaffirmer son plein soutien à votre lutte qui, nous en sommes sûrs, sera victorieuse.

Secrétariat
de l'Union Internationale
des Etudiants
(Bulletin d'information
de l'U.I.E.)

Copie de thèses

EXPERIENCE - RAPIDITE
TARIFS REGULIERS
Mme H. FONTAINE
WE. 7-1853

Spécial : Assurance-vie

AGE : 21 ANS
PRIME : \$44.10
MONTANT : \$21,230

Adrien ANGERS et Fils Inc.

Assurances

Donnez votre âge en écrivant à : 4009, rue HOCHELAGA
Adrien ANGERS et Fils Inc. CL. 5-7795

LES CARNETS DE CHARLES OU LE JOURNAL FONDAMENTAL

Mardi 18 février 1964

Quoiqu'il en soit, la femme n'est qu'un état passager dans l'évolution progressive de l'homme; la preuve, c'est que l'homme a été créé seul et que c'est à cause de l'ennui dans lequel il s'est trouvé qu'on lui a donné ce "joujou", pour qu'il ne pleure pas tout seul qu'il était dans le Paradis.

Aujourd'hui, seulement les cruches pourraient prétendre que l'homme s'ennuie, au contraire, il jouit à longueur de journées, ça n'en finit pas ! Ne serait-ce pas là le signe que l'ère de la femme est terminée ? La femme ne serait-elle pas qu'une étape dans cette grande évolution qu'est la nôtre ?

Alors que certains pourraient persister à prétendre le contraire, l'élite avant-gardiste est arrivée à le croire. Oui, l'étape féministe de l'humanité achève. A-bas les femmes !!! YIPPY !

Maintenant que l'homme a atteint une certaine maturité on peut lui enlever ce jouet séculaire. Certes, les plus gâtés ne manqueront pas de glapir mais cela doit-il retarder le processus ? La femme, on le sait, n'est qu'un sous-produit de la création, qui parcourt le monde pour la perte des âmes. Libéré de ce joug, l'homme pourra continuer son ascension d'autant mieux qu'il ne sera pas rattaché par des considérations insignes. N'est-ce pas là la joie, le bonheur ? D'ailleurs, qu'on se retourne vers les "éclairés" de tous les siècles, ces hommes-forts au sens véritable du mot, ces mâles qui ont su mener leur vie hors des embûches féminines; ne sont-ils pas béats, heureux ?

Pourquoi ne pourrions-nous pas tous accéder à cet état ? Sont-ce les considérations sentimentales qui nous encrassent ? Libéré l'homme s'améliorera; que voulez-vous qu'il fasse d'autre ? Il n'aura plus besoin de travailler pour nour-

rir, vêtir et diviniser sa "soi-disant" compagne.

Le premier argument sérieux que l'on puisse formuler contre ce progrès, c'est le problème de la survie de l'espèce.

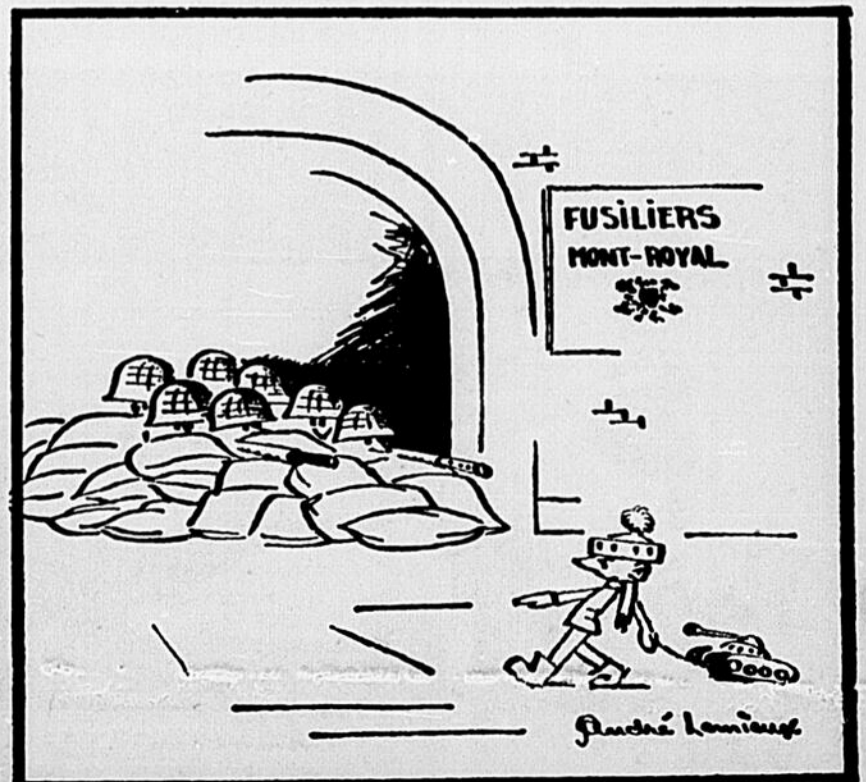
La solution ? Les fioles évidemment ! On fait tout dans des fioles pourquoi pas les "petits" ?

L'autre problème quand même assez sérieux aussi, c'est celui de l'extermination systématique et inconditionnée de toutes les femelles vivantes et à naître. L'homme étant sensible de nature et abhorrant les massacres, il serait plus salubre et sain de convaincre celles-ci que leur stage est terminé, qu'elles ne servent plus à rien. Cela demanderait un certain temps, la femme s'agrippant avec tenacité à la vie, faute de pouvoir faire quoi que ce soit d'autre. Sa seule raison d'être : le mâle ! Si ceux-ci savent s'en passer, c'est une question de mois avant qu'elles deviennent névrosées (ce qui va bon train à l'heure qu'il est) et dépérissent complètement (ce qui va aussi de bon train) à l'heure qu'il est !

Nos ancêtres avaient des raisons pour s'attacher à une personne du sexe opposé ! Ils combattaient 10 mois sur 12 et étaient fort en peine pendant les 2 mois qui leur restaient. Mais aujourd'hui, précipité dans la vie 12 mois sur 12, l'homme regarde la femme avec condescendance et la laisse s'illusionner sur son statut, alors qu'il sait fort bien qu'elle ne lui sert que de détente. Soyons adultes, réagissons complètement et définitivement.

Nos ancêtres ont inventé le jeu des échecs qui constitue la plus grave insulte qui ait jamais été faite à la femme. Nous ne sommes quand même pas plus bête, nous pouvons faire mieux et elle finira bien par comprendre !

CHARLES



Vendredi 21 février

7h.30 et 9h.30

à l'auditorium de l'U. de M.

L'ÉCLIPSE



**Le dernier film de
MICHELANGELO ANTONIONI
avec
MONICA VITTI
ALAIN DELON**

L'ÉCLIPSE (L'eclisse). Film italien, 1962. Réalisation : MICHELANGELO ANTONIONI. Scénario : M. Antonioni, T. Guerra, Bartolini. Musique : Giovanni Fusco. Photographie : Gianni Di Venanzo. Interprétation : Monica Vitti, Alain Delon, Francisco Rabal, Louis Seigner.



"Dans son nouveau film, Antonioni poursuit son inlassable exploration des déserts de l'amour. De ce point de vue, on peut dire que L'ÉCLIPSE constitue le dernier volet d'une trilogie commencée par L'AVVENTURA et LA NUIT. (...)

"Jamais Antonioni n'était allé aussi loin dans sa critique de la fragilité, de l'inutilité de l'amour chez l'homme moderne. Cet amour n'est pas représenté à travers la crise de deux êtres liés l'un à l'autre comme les amants de L'AVVENTURA ou les époux de LA NUIT. Il est refusé par deux êtres libres pour qui cette liberté même est plus importante, plus utile à leur équilibre, à leur bonheur, que l'acceptation d'une aventure sentimentale, aussi passionnée soit-elle. Vittoria dit à Piero : "A-t-on besoin de connaître ceux qu'on aime ? A-t-on vraiment besoin d'aimer ?" Avec L'ÉCLIPSE, la réponse est : "Non". (...)

"Comment, ici, ne pas évoquer le souvenir d'Albert Camus. Pour Vittoria (l'héroïne de L'ÉCLIPSE), comme pour Camus ("Noces"), "dans le ciel d'été vidé de tendresse, aucune divinité trompeuse n'a tracé les signes de l'espoir et de la rédemption". Pour Antonioni comme pour Camus ("Le Mythe de Sisyphe") : "L'absurde n'a de sens que dans la mesure où l'on n'y consent pas... Le corps, la tendresse, la création, l'action, la noblesse humaine reprendront leur place dans ce monde insensé. L'homme y trouvera enfin le vin de l'absurde et le pain de l'indifférence dont il nourrit sa grandeur."

"Cette grandeur humaine, faite d'une recherche du bonheur dans une lucidité totale et sans mensonge, jamais Michelangelo Antonioni ne l'avait exaltée avec un art aussi nouveau, ni avec une espérance aussi tragique."

Raymond BELLOUR



Vendredi, 21 février
à l'auditorium de l'U. de M.
2 représentations : 7 h. 30 et 9 h. 30
Billets : \$1.50 Etudiants : \$1.00

Présenté par OBJECTIF 64 revue indépendante de cinéma